EXPORTATIONS DES CIGARES DE LA HAVANE

Chiffres officiels montrant les exportations faites en tous pays durant la seconde quinzaine de novembre

La Havane, 6 décembre. — Les chiffres suivants, extraits des rapports officiels de la douane cubaine, montrent le nombre de cigares expédiés viâ le port de La Havane, en tous pays durant la seconde quinzaine de novembre, de même que celles faites depuis le 1er janvier et les comparaisons appropriées:

	Cigares
Etats-Unis	4,460,801
Grande-Bretagne et Irlande	2,904,360
Canada	708,200
Allemagne	662,791
Espagne	180,600
République Argentine	159,750
Australien	137,204
Italie	107,000
France	60,800
Belgique	54,000
Iles Canaries	46,300
Portugal	31,000
Afrique Espagnole	18,000
Bermudes	13,750
Mexico	12,000
Brésil	10,180
Suisse	8,000
Gibraltar	7,750
Indes Hollandaises	6,850
Honduras	4,000
Vénézuéla	2,750
Egypte	2,000
Etats-Unis de Colombie	700
Total du 16 au 30 novembre 1913	9,598,786
Total du 16 au 30 novembre 1912	8,872,276
Augmentation durant la seconde quinzaine de novembre 1913	726,510
Total du 1er janvier au 30 novembre 1913	164,969,777
Total du 1er janvier au 30 novembre 1912	161,330,221
Augmentation durant les 11 premiers mois de 1913	3,639,556

Augmentation par pays durant la seconde période de novembre 1913, comparativement à 1912:

	Cigares
Etats-Unis	1,463,301
Italie	101,000
Australie	64,674
République Argentine	54,210
Iles Canaries	37,200

Diminution par pays durant la même période:

	Cigares
Espagne	337,075
Allemagne	322,499
Grande-Bretagne et Irlande	171,077
Canada	158,635

LES BEAUX JOURS DE LA TABATIERE

Il est des gens doués d'une présence d'esprit remarquable, ce qui fait qu'ils sont rarement pris au dépourvu. Comme exemple de la valeur de cette faculté, Lord Rossmore dans "Things I can tell", raconte incidemment une bataille entre deux molosses. Les deux bêtes, qui appartenaient à des dames de la haute société de Londres, étaient en train de se peigner d'importance, et les deux dames appelaieent en vain le secours des nombreux spectateurs du combat. Juste au moment où la bataille semblait devoir se terminer fatalement pour l'un des deux chiens, un monsieur cossu se fraya poliment un passage à travers la foule.

Il regarda la lutte avec calme pendant quelques instants, puis, tirant de sa poche une superbe tabatière d'or, l'ouvrit et, en prenant une pincée de tabac, en jeta un tout petit peu sur le museau des chiens. Ceux-ci, pris d'éternuement, lâchèrent prise réciproquement et, forcément, la bataille prit fin.

Saluant poliment les deux dames propriétaires des chiens, l'homme à la tabatière continua nonchalamment sa route.

ON REPREND LA LUTTE CONTRE LES MARCHANDS QUI VENDENT DES CIGARETTES AUX ENFANTS

Sur les ordres du juge Choquet, de la Cour Juvénile, la police a commencé une nouvelle compagne contre les marchands qui vendent des cigarettes aux enfants, et les policiers ont reçu des ordres sévères d'arrêter tous les garçons n'ayant pas l'âge déterminé qu'ils verraient fumant la cigarette.

La mesure a été prise à cause du grand nombre de jeunes fumeurs de cigarettes amenés dernièrement devant la Cour Juvénile; leur délit étant plus ou moins le résultat de l'habitude de la cigarette, est-il dit.

Une campagne semblable fut faite par la police, il y a déjà quelques mois. Néanmoins, depuis, il y eut un certain relâchement, et le juge Choquet demanda à la police de redoubler d'activité.

Dans son désir ardent d'avoir des cigarettes, un gamin de 10 ans a été aussi loin que de dévaliser systématiquement un magasin sur la rue Farm et fut pris par le détective Walsh, qui était caché dans le magasin. L'enfant fut amené devant la Cour Juvénile, mais relâché, aucune plainte n'ayant été prise contre lui à cause de sa jeunesse.

Le constable Bénard est l'officier spécialement attaché à la Cour Juvénile. Par son activité, un marchand fut condamné à la plus forte amende possible à la Cour du Recorder.

Le défendeur a dit se nommer James Stephen, 1701 rue Ste-Catherine Est. Il fut condamné à $10 et les frais après qu'un garçonnet de 12 ans eut témoigné que Stephen lui avait vendu des cigarettes.

NOUVELLE COMPAGNIE

Des lettres patentes ont été accordées à MM. James G. Gass, instituteur; James E. Trainor, tabaconiste; George Morrisson, manufacturier de tabac; James Monoghan et William Trainor, emballeurs de tabac, tous de la ville de Charlottetown, les incorporant sous la raison sociale de "George Morrison Company", manufacturiers de tabac, avec un capital-actions de $5,000, divisé en 50 actions de $100 chacune.

A NEWPORT

Une dame de la haute société, qui fumait une cigarette dans son automobile, en passant dans les rues de Newport, R. I., a créé toute une sensation et on a commenté ce fait dans les journaux de la ville. Cet incident a attiré l'attention sur le fait que bien que nombre de dames qui veulent être à la mode, fument aujourd'hui, bien peu ont le courage de fumer en public. Il faut donc qu'elles aient encore peur de l'opinion publique.